

## RAPPORT

*Sur les pièces de Serrurerie en fer coulé, présentées à la Société, par M. HAZARD-FLAMAND, maître de forges à Combiers.*

MESSIEURS,

Vous avez nommé une Commission pour examiner les objets en fer coulé que M. Hazard-Flamand, propriétaire du fourneau de Combiers, a présentés à la Société dans sa séance du 8 août 1820, pour faire connaître les produits de son établissement ( voir page 266 du tome II des Annales ).

Cette Commission s'est assemblée le 5 du courant, et elle m'a chargé de vous faire le rapport suivant :

Les fers coulés, soumis à l'examen, consistent en une vis d'étai et une pièce de balcon.

La vis a été coulée avec ses filets; la tête a été tournée; les hélices ne sont pas très-régulières, mais elles le sont suffisamment pour une vis d'étai, qui ne demande pas une très-grande précision.

La pièce de balcon est très-régulière, et peut remplacer, sans danger, les balcons en fer forgé.

La fonte de fer de ces pièces est très-douce, car on l'a limée et tournée; elle est grise et paraît avoir beaucoup de tenacité. On sait, d'ailleurs, que les fontes de Combiers sont de très-bonne qualité.

Il y aurait un très-grand avantage à employer les fers coulés de M. Hazard-Flamand, en remplacement des fers forgés; l'économie serait des deux tiers, ce qui est considérable.

Nous pensons que la Société doit encourager de tout son pouvoir les efforts de M. Hazard-Flamand; il y a une infinité d'objets en fer forgé, en plomb et en cuivre, qui peuvent être remplacés par de la fonte de fer, lorsque celle-ci est coulée par des personnes entendues; et, dans ce cas, l'économie est très-grande.

( 42 )

Nous croyons que la Société doit inviter ce propriétaire à continuer ses essais, à donner un plus grand développement à son usine, et à couler des objets de très-petites dimensions, tels que les pièces de serrurerie.

Angoulême, le 19 janvier 1821.

*Le Rapporteur de la Commission,*

J.\*\*\*

M. HAZARD-FLAMAND, correspondant de la Société et maître de forge à Combiers,

A présenté des ouvrages en fonte provenant de son usine, et dont nous allons donner la notice :

1.<sup>o</sup> Des Piques qui doivent former le couronnement de la grille de l'école royale de la marine, à Angoulême ;

2.<sup>o</sup> Des Coquilles propres à faire rôtir les viandes, et qui économisent le combustible ;

3.<sup>o</sup> Des Cafetières, des Casseroles, des Marmites pour le pot-au-feu, des Fours dits de campagne, des Fers à repasser qui conservent leur chaleur beaucoup plus long-temps que ceux en fer, des Enclumes, des Vis, des Roues de toutes les dimensions pour les machines, des Boîtes pour les voitures, des Colonnes, des Balcons pour les croisées ou terrasses, des Grilles ainsi que des Portes de clôture avec les ornemens qu'elles comportent, et d'après les dessins qui sont remis au fabricant, dont l'usine est établie de manière à exécuter, et toujours à des prix très-modérés, tout ce qui concerne les travaux hydrauliques.

Nous devons ajouter que M. Hazard-Flamand a fait de grands sacrifices pécuniaires, pour porter ses fontes à un

( 176 )

degré de perfection qui les met dans le cas de pouvoir entrer en concurrence avec celles des fabriques les plus renommées en France et en Angleterre. Il s'occupe en ce moment des modèles qui doivent compléter sa collection d'ustensiles de cuisine et de ménage. Tout cela prouve l'envie qu'a M. Hazard-Flamand de se rendre utile, et sa conduite est digne de louanges. Nous avons cependant un petit reproche à lui faire, c'est de ne pas s'occuper assez de ses intérêts : ne pourrait-il pas, par exemple, établir dans la ville d'Angoulême un dépôt des objets qu'il fabrique ?

( 237 )

M. *Hazard-Flamand*, maître de forges à Combiers, a exposé une portion de Balcon et une Vis d'étau avec son écrou, en fer coulé.

Ces objets avaient déjà été soumis à l'examen de la Société, et avaient été jugés pouvoir remplacer avantageusement ceux en fer forgé, vu que les fontes de Combiers sont très-douces, et que l'économie qui résulterait de l'emploi de ces fers serait des deux tiers. Ce fabricant est le seul qui se soit livré, dans ce Département, à ce nouveau genre de fabrication (1).

## EXTRAIT

*Des Procès-verbaux des séances de la Société  
d'Agriculture, Arts et Commerce du départe-  
ment de la Charente.*

*Séance du 1.<sup>er</sup> juin 1821.*

**M.** le Vice-président a donné lecture d'une lettre de M. Hazard-Flamand, maître de forge à Combiers, par laquelle il a fait connaître à la Société que l'introduction en France des fontes et fers étrangers le forcerait de renoncer aux améliorations auxquelles il s'était livré dans son établissement, et même de suspendre tous travaux, et qu'il en serait ainsi de tous les autres établissemens de même genre qui existent en France. Il a rappelé, dans cette lettre, que des commandes considérables qui lui avaient été faites par des négocians de Rouen et de Paris, lui avaient été contre-mandées par suite de cette introduction; il a terminé par demander que la Société veuille solliciter du gouvernement, sinon la prohibition de l'introduction en France des fontes et fers étrangers, du moins un impôt qui pût balancer les prix de ces marchandises avec ceux des produits des fabriques françaises, si l'on ne voulait voir anéantir celles-ci.

La Société, sentant toute l'importance de cette juste réclamation, et pensant, cependant, qu'elle rentrait plutôt dans les attributions de la Chambre consultative de commerce que dans les siennes, a décidé qu'elle serait adressée à M. le Président de cette Chambre, avec invitation de la prendre en grande considération.

Voilà qui sonne « le début de la fin » du haut fourneau de Combiers.

Annales de la société d'agriculture arts et commerce du département de la Charente. Tome 3 février 1821.  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k2090454/f40.image.r=Combiers.langFR>